

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
Services des Procédures Environnementales**

**Observations du public reçues
lors de la consultation du public réalisée du
lundi 20 mai 2019 au jeudi 20 juin 2019 inclus**

**sur le projet de défrichement pour le projet immobilier
« Les Jardins d'Olivia »
sur la commune d'Andernos les Bains**



Écocitoyens du Bassin d'Arcachon

Écocitoyens du Bassin d'Arcachon
 23 avenue Centrale - 33510 Andernos-les-Bains
 07 69 40 57 40
 ecocitoyens.bassinarcachon@gmail.com
 www.ecocitoyensdubassinarcachon.org

PARTICIPATION DU PUBLIC du 20/05/19 au 20/06/19 défrichement
 pour le projet immobilier Les Jardins d'Olivia à Andernos les Bains

Voici nos observations sur le projet de défrichement.

Sous prétexte de faire des logements sociaux, on urbanise. Mais le lieu est plutôt mal choisi pour faire des logements sociaux car l'endroit est très éloigné des commodités et des transports en commun. Il oblige à avoir une voiture, voire deux. Bien que nous comprenions la nécessité de faire des logements accessibles au moins aisés, nous ne sommes pas d'accord avec ce choix. C'est au coeur des villes qu'il faut faire ce genre de logements.

Impacts sur la nature, la biodiversité:

Nous ne pouvons que déplorer l'étalement urbain sur la commune d'Andernos les bains, qui est déjà très urbanisée. Il restait une parcelle arborée, voilà qu'elle va être défrichée et imperméabilisée. Ce sera une altération définitive du milieu favorable aux chiroptères. Il a été observé dans le secteur la présence d'un oiseau nicheur, le serin cini. Or la population des serins cini est en déclin et il figure sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (classé vulnérable). Le défrichement prévu est très dommageable pour cette espèce, parmi d'autres.

D'autre part, nous sommes formellement opposés à toute extension future sur la parcelle BV 60 qui est une zone humide en partie comblée par des dépôts sauvages et qui mériterait d'être réhabilitée.

Nuisances sonores:

Notre association est constamment sollicitée au sujet des nuisances sonores créées par la trajectoire des avions décollant ou atterrissant sur l'aérodrome. Malgré les recommandations de la carte VAC modifiée à notre demande, les pilotes ont tendance à « couper » au dessus des lotissements communaux. Immanquablement ils passeront au dessus de ce nouveau lotissement qui sera soumis au bruit, contrairement à ce qui est écrit dans l'étude d'impact.

Nous demandons que les potentiels acquéreurs soient prévenus de ces nuisances, ainsi que de la présence à moins de 100m de la canalisation de transport d'hydrocarbures de Vermilion Rep. Bien que la réglementation se s'oppose pas à la construction, il s'agit d'un habitat dense et il serait bon de prendre des précautions et que les gens soient prévenus.

Nous vous remercions de prendre en compte ces remarques.

A Andernos, le 12 juin 2019

La représentante légale

Mail reçu le 18/06/2019 à 22h11

Nº 2

Bonjour,

Nous nous opposons fermement au projet de constructions du lotissement des Jardins d'Olivia à Andernos-les-Bains.

Comme vous pouvez vous en douter, les nuisances seront nombreuses :

- destruction faune et flore : espèces animales en voie de disparition (oiseaux) -
- augmentation de la circulation
- augmentatif des nuisances sonores
- danger accru pour nos enfants, nos animaux
- danger concernant une conduite de pétrole présente à proximité de ce terrain
- « porte-ouverte » à la destruction progressive de cette pinède

À l'heure où nous parlons écologie à tout va, ce projet nous semble être à l'encontre des enjeux prônés par les instances et les citoyens. C'est aux décisionnaires que vous êtes de prendre les bonnes décisions pour préserver notre environnement et penser écologie avant qu'il ne soit trop tard...

En espérant avoir retenu toute votre attention.

Bien cordialement

Valérie et Philippe OUDOT

Mail reçu le 18/06/2019 à 22h34

N°3

Bonjour,

Je vous fais part de ma désapprobation pour ce projet.

Bien que bénéficiaire aussi de ce type de projet, je m'étonne de voir que les constructions, déboisements ... continus sur Andernos.

Andernos, plus petite commune du Bassin en superficie, mais pas la moins peuplée.

Gardons le peu de pinède qu'il nous reste.

Merci encore pour votre aide.

Jeremy Slowinski

0686175651

Mail reçu le 19/06/2019 à 09h12

N°4

Bonjour,

Je suis riverain du futur projet de lotissement « les jardins d'Olivia » à Andernos.

Je me permets de porter à votre attention les observations suivantes :

Sur l'implantation du lotissement

Un des enjeux majeurs des lois Alur et Elan et de limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels en privilégiant la densification des zones centrales.

L'urbanisation de la commune, comme la plupart de celles du bassin, est marquée par une urbanisation « lâche » très consommatrice d'espaces.

La construction de la commune s'est faite essentiellement de maisons individuelles, faisant d'Andernos une commune dont l'urbanisation est très étendue au regard de sa population.

On peut donc s'étonner de voir de nouveaux projets en extension urbaine, qui plus est en détruisant un espace boisé classé.

Evidemment pour nous propriétaires, ce fut un choc lorsque nous avons constaté que le nouveau PLU avait supprimé cette EBC dès lors que notre acte d'achat de terrain n'était justifié que par cette protection « lourde ».

Nous avons donc conçu la maison pour nous orienter vers la pinède et non au sud comme il était plus judicieux sans cette vue magnifique.

Sur l'aménagement du lotissement

Il est dommage que l'implantation des nouvelles habitations se fassent en proximité des maisons situées rue Colette Besson.

Il paraît plus judicieux d'inverser l'implantation des maison pour permettre une coupure verte le long des maisons de la rue Colette Besson, ce qui serait profitable aux nouveaux habitants et à ceux actuels.

Nous souhaitons qu'un dialogue puisse s'instaurer entre la commune, Khor immo et l'association des propriétaires du lotissement.

Sur la communication

Lors de nouveaux projets impactant fortement le voisinage, il serait souhaitable d'instaurer bien en amont une concertation avec les habitants pour permettre d'améliorer celui-ci

Bien cordialement

Didier Vilain

tel : 06 63 33 49 96

N°5

Mail reçu le 19/06/2019 à 22h00

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à l'enquête d'intérêt public ouverte pour le projet du lotissement "Les Jardins d'Olivia". Etant habitants de la commune d Andernos , nous ne sommes pas favorables à ce projet de nouveaux 16 logements.

Que va devenir la faune et flore si riche de cette pinède? Cet endroit marécageux regorge de toutes sortes d'amphibiens. De nombreux oiseaux, comme les hérons cendrés y sont visibles. L endroit a déjà souffert d une grande déforestation, et, continuer dans ce sens est une vraie absurdité pour la nature en faveur d intérêt financiers, la moindre parcelle boisée est rasée et exploitée.

N'y a t-il pas un risque à condamner un marécage? Comment allez-vous gérer cela? N'y a t-il pas un risque de remontée des nappes et donc d'inondation? Risques technologiques lié au réseau de transport d hydrocarbures sur la zone concernée par le projet.

Plus généralement, la démographie explose dans la commune les infrastructures, vont-elles suivre?

Nous sommes en droit de nous poser la question.

Un rapport de Mr Hugues Ayphassorho de la MRAe Aquitaine est également défavorable à ce projet.

Vous en souhaitant bonne réception

Sandra Bouillet/ Antony Block

Mail reçu le 19/06/2019 à 22h41

N°6

Andernos le 19 juin 2019,

Madame, Monsieur, c'est avec stupéfaction que nous prenons connaissance de ce projet de construction contre nature, qui va détruire une pinède historique qui abrite et très grande bio diversité car pour rappel plusieurs espèces animales sensibles et plusieurs espèces végétales y sont recensées dont les Serins Cini espèce protégée en liste rouge en très fort déclin mais aussi des chiroptères dont l'espèce est protégée, des écureuils roux protégés et toute la population avifaune et entomofaune du secteur on parle là de plus de 60 espèces qui vont voir leur habitat détruit de manière irréversible, plus de 6 espèces d'amphibien dont certaines protégées comme le lézard des murailles sont recensées dans cette pinède, sans parler de la destruction de pins maritimes âgés de plus de 60 ans.

Pour rappel une partie du projet apporte la destruction d'une zone humide (BV 60).

L'étude rapporte que l'impact sur l'environnement est très important et irréversible en page 12 risque de pollution de la nappe fort, risque d'érosion élevé, en page 13 risque d'inondations en cas de forte pluie élevé, en page 16 impacts important sur les milieux naturels avec destruction des habitats naturels et impact important sur les espèces animales et végétales protégées, en page 17 altérations définitive sur la pinède, sur le Serin cini et les chiroptères protégés. Page 18 impacts important sur la circulation et la gêne occasionné au voisinage et accroissement important des risques sur la sécurité, en page 19 occupations des sols importante.

A aucun moment dans l'étude il n'est indiqué que ce projet jouxtera la zone d'activité avec ses entreprises bruyantes il est indispensable d'en informer les personnes susceptibles de vouloir vivre la et il n'est pas fait référence non plus au fait que les avions qui vont se poser sur l'aérodrome survolent la pinède à haute fréquence à partir du printemps et jusqu'à la fin de l'été ce qui représente une pollution sonore. Il n'y a aucun article faisant mention de la canalisation d'hydrocarbure à moins de 100 m du projet.

De plus un récent quartier s'est implanté il y a quelques mois, le projet se colle à ce quartier qui va subir les nuisances sonores, la pollution visuelle d'habitation à la place d'une pinède, la suppression de la piste forestière lieu de passage des enfants et des promeneurs en grand nombre et des risques importants pour les enfants et les animaux et une circulation en forte augmentation.

Au moment où nous parlons quotidiennement écologie, où nous parlons reforestation, où nous parlons préservation des espaces agricoles, ou l'urgence est de protéger les espèces animales et végétales vulnérables qui font l'avis de décrets de protection apparaît ce projet en totale contradiction.

Le nouveau PLU a permis de déclasser cette EBC (étrangement lorsque les terrains du lotissement voisin étaient tous vendus) si depuis très longtemps cette pinède était classée EBC ce n'était pas un Hazard c'était et c'est toujours une nécessité à la vue de la biodiversité qui s'y abrite.

Ce projet tellement impactant ne doit pas voir le jour.

Bien cordialement,

Alexandre et Doan Camino

Alexandre et Doan Camino

26 rue Suzanne Lenglen

33510 Andernos les bains
d'Olivia

Participation public projet immobilier jardins

Andernos le 19 juin 2019,

Madame, Monsieur, c'est avec stupéfaction que nous prenons connaissance de ce projet de construction contre nature, qui va détruire une pinède historique qui abrite et très grande bio diversité car pour rappel plusieurs espèces animales sensibles et plusieurs espèces végétales y sont recensées dont les Serins Cini espèce protégée en liste rouge en très fort déclin mais aussi des chiroptères dont l'espèce est protégée, des écureuils roux protégés et toute la population avifaune et entomofaune du secteur on parle là de plus de 60 espèces qui vont voir leur habitat détruit de manière irréversible, plus de 6 espèces d'amphibien dont certaines protégées comme le lézard des murailles sont recensées dans cette pinède, sans parler de la destruction de pins maritimes âgés de plus de 60 ans.

Pour rappel une partie du projet apporte la destruction d'une zone humide (BV 60).

L'étude rapporte que l'impact sur l'environnement est très important et irréversible en page 12 risque de pollution de la nappe fort, risque d'érosion élevé, en page 13 risque d'inondations en cas de forte pluie élevé, en page 16 impact important sur les milieux naturels avec destruction des habitats naturels et impact important sur les espèces animales et végétales protégées, en page 17 altération définitive sur la pinède, sur le Serin cini et les chiroptères protégés. Page 18 impact important sur la circulation et la gêne occasionné au voisinage et accroissement important des risques sur la sécurité, en page 19 occupation des sols importante.

A aucun moment dans l'étude il n'est indiqué que ce projet jouxtera la zone d'activité avec ses entreprises bruyantes il est indispensable d'en informer les personnes susceptibles de vouloir vivre la et il n'est pas fait référence non plus au fait que les avions qui vont se poser sur l'aérodrome survolent la pinède à haute fréquence à partir du printemps et jusqu'à la fin de l'été ce qui représente une pollution sonore. Il n'y a aucun article faisant mention de la canalisation d'hydrocarbure à moins de 100m du projet.

De plus un récent quartier s'est implanté il y a quelques mois, le projet se colle à ce quartier qui va subir les nuisances sonores, la pollution visuelle d'habitation à la place d'une pinède, la suppression de la piste forestière lieu de passage des enfants et des promeneurs en grand nombre et des risques importants pour les enfants et les animaux et une circulation en forte augmentation.

Au moment où nous parlons quotidiennement écologie, où nous parlons reforestation, où nous parlons préservation des espaces agricoles, où l'urgence est de protéger les espèces animales et végétales vulnérables qui font l'avis de décrets de protection apparait ce projet en totale contradiction.

Le nouveau PLU a permis de déclassé cette EBC (étrangement lorsque les terrains du lotissement voisin étaient tous vendus) si depuis très longtemps cette pinède était classée EBC ce n'était pas un Hazard c'était et c'est toujours une nécessité à la vue de la biodiversité qui s'y abrite.

Ce projet tellement impactant ne doit pas voir le jour.

Bien cordialement,

Alexandre et Doan Camino

N°7

Mail reçu le 20/06/2019 à 07h57

Bonjour,

Riverain du futur projet de lotissement « les jardins d'Olivia » à Andernos les bains, je suis directement concerné par la création d'une voie nouvelle de circulation.

Je me permets de porter à votre attention les observations suivantes :
Sur l'implantation du lotissement

Un des enjeux majeurs des lois Alur et Elan et de limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels en privilégiant la densification des zones centrales. Hors la construction de ce lotissement va Pour rappel organiser la destruction d'une zone humide (BV 60). La construction de ce lotissement va aussi organiser la destruction d'une pinède historique qui abrite et très grande biodiversité, pour rappel plusieurs espèces animales sensibles et plusieurs espèces végétales y sont recensées dont les Serins Cini espèce protégée en voie de disparition, mais aussi des chiroptères dont l'espèce est protégée, des écureuils roux protégés et toute la population avifaune et entomofaune du secteur on parle là de plus de 60 espèces qui vont voir leur habitat détruit de manière irréversible, plus de 6 espèces d'amphibien.

L'étude rapporte que l'impact sur l'environnement est très important et irréversible en page :

- En page 12 risque de pollution de la nappe, risque d'érosion élevé.
- En page 13 risque d'inondations en cas de forte pluie élevée.
- En page 16 impact important altération et destruction des habitats naturels au niveau des futures surfaces imperméabilisées
- En page 17 destruction d'une pinède favorable au Serin cini et des Chandelles.
- En Page 18 impact important sur la circulation et la gêne occasionné au voisinage et accroissement important des risques sur la sécurité, de plus quel sera le plan de circulation des engins de chantiers et de livraisons, car je rappelle que le lotissement le « Clos de Coubertin » est une propriété privée, la rétrocession à la commune n'ayant pas eu lieu.
- En page 19 occupation des sols importants.

Que dire aussi de l'emplacement de ce lotissement en limite du PPRIF lotissement classé en Orange dans le cadre du PPRIF, donc risques incendies de forêt élevés.

Que dire aussi de la proximité immédiate de la canalisation de pétrole qui jouxtera ce lotissement à moins de 100 mètres, que fera t'on en cas de rupture, pour la protection des habitants de ce futur lotissement ?.

L'urbanisation de la commune, comme la plupart de celles du bassin, est marquée par une urbanisation démesurée, très consommatrice d'espaces.

La construction de la commune est faite essentiellement de maisons individuelles, faisant d'Andernos les bains, une commune dont l'urbanisation est très étendue au regard de sa population.

On peut donc s'étonner de voir de nouveaux projets en extension urbaine, qui plus est en détruisant un espace boisé.

De plus comment justifier la suppression de la piste forestière, comment justifier la pollution visuelle d'habitation R+1 à la place d'une pinède, la suppression de la piste forestière lieu de

passage des enfants et des promeneurs en grand nombre et des risques importants pour les enfants et les animaux et une circulation en forte augmentation.

Evidemment pour moi propriétaire, ce fut un choc immense lorsque j'ai constaté que le nouveau PLU proposé de supprimer cette pinède pour créer un lotissement de plus dès lors que mon acte d'achat de terrain n'était justifié que par l'implantation de la surface de vie de cette maison vers la nature, et donc la piste forestière.

Il est dommage que l'implantation des nouvelles habitations se fassent en proximité des maisons situées rue Colette Besson, Il aurait été plus judicieux d'inverser l'implantation des maison « les jardins d'Olivia » pour permettre une bande verte entre les maisons et la rue Colette Besson, ce qui serait profitable aux nouveaux habitants et à ceux actuels.

Il est aussi dommage ce manque de communication de la part de la société, Khor immo et de la mairie d'Andernos les bains, envers l'association et les propriétaires du lotissement.

Pour finir, au moment où nous parlons quotidiennement écologie, où nous parlons reforestation, où nous parlons préservation des espaces agricoles, ou l'urgence est de protéger les espèces animales et végétales vulnérables qui font avis de décrets de protection apparaît ce projet en totale contradiction, avec les enjeux du Grenelle de l'environnement.

Restant à votre disposition, bien cordialement.

Mr BENARD

Mail reçu le 20/06/2019 à 08h41

N° 8

VOIR PAGE SUIVANTE :

Didier Vilain
19 rue Colette Besson
33510 Andernos les bains
Tel : 06 63 33 49 96
Mel : didier.vilain@outlook.fr

Andernos le 20 juin 2019

Objet : consultation publique pour le défrichement pour le projet immobilier Les Jardins d'Olivia à Andernos les Bains

Bonjour,

Je suis riverain du futur projet de lotissement « les jardins d'Olivia » à Andernos.

Je me permets de porter à votre attention les observations suivantes :

Sur l'implantation du lotissement

Un des enjeux majeurs de la loi Alur est de limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels en privilégiant la densification des zones centrales.

L'urbanisation de la commune, comme la plupart de celles du bassin, est marquée par une urbanisation « lâche » très consommatrice d'espaces.

La construction de la commune s'est faite essentiellement de maisons individuelles, faisant d'Andernos une commune dont l'urbanisation est très étendue au regard de sa population.

On peut donc s'étonner de voir de nouveaux projets en extension urbaine, qui plus est en détruisant un espace boisé classé.

Evidemment pour nous propriétaires, ce fut un choc lorsque nous avons constaté que le nouveau PLU avait supprimé cet EBC dès lors que notre acte d'achat de terrain n'était justifié que par cette protection « lourde ».

Nous avons donc conçu la maison pour nous orienter vers la pinède et non au sud comme il aurait été plus judicieux de le faire sans cette vue magnifique.

Sur l'aménagement du lotissement

Il est dommage que l'implantation des nouvelles habitations se fassent en proximité des maisons situées rue Colette Besson.

Il paraît plus judicieux d'inverser l'implantation des maisons pour permettre une coupure verte le long des maisons de la rue Colette Besson, ce qui serait profitable aux nouveaux habitants et à ceux actuels.

Nous souhaitons en conclusion qu'un dialogue puisse s'instaurer entre la commune, Khor immo et l'association des propriétaires du lotissement.

Sur la communication

Lors de nouveaux projets impactant fortement le voisinage, il serait souhaitable d'instaurer bien en amont une concertation avec les habitants pour permettre d'améliorer celui-ci

Veillez agréer Madame, Monsieur mes meilleures salutations

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that is difficult to decipher. It appears to be a personal name, possibly starting with 'L.' or 'M.' followed by a surname.

Mail reçu le 20/06/2019 à 16h48

9

Andernos, le 20 juin 2019

Madame, monsieur,

En tant que riverain du lotissement et en limite du bois concerné nous souhaitons apporter notre avis le plus défavorable au projet de défrichement pour le projet immobilier les Jardins d'Olivia à Andernos-les-bains sur les parcelles cadastrales suivantes : Section BV n° 59 et 60.

La liste des impacts environnementaux étant déjà consigné dans l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale signé le 27 mars 2019, nous ne reviendrons pas sur ces différents points, qui ne seront plus seulement des risques, mais une fois le projet lancé une réalité.

Le maître d'ouvrage la société Khor Immo a d'ailleurs fait une réponse aux différents points en date du 16 mai et explique de son point de vue tous les avantages d'un tel projet.

Nous allons vous expliquer tous les effets négatifs de notre point de vue et la raison de notre mécontentement le plus grand.

Lorsque nous avons acheté ce terrain en novembre 2016, je le rappelle qui donne directement sur la section BV n°59 et 60 nous avons choisi justement ce terrain en raison de la proximité de la pinède, et, la société, qui commercialisait le terrain nous a fait payer cette proximité.

Nous avons ensuite orienté notre maison, nos baies vitrées, pourtant au Nord, les accès de nos enfants sur cette pinède.

Ces choix étaient naturels car cette pinède était alors en zone EBC sur notre compromis d'achat et un grand sentiment de confiance existait alors entre les différentes parties du projet.

Ce qui fait qu'aujourd'hui nous avons payé une vue sur une pinède dont d'autres personnes vont profiter, alors qu'elles même ne l'auront pas payé. Nous trouvons sur le principe que les personnes, qui gèrent ce projet s'égarent des valeurs d'égalité et de dialogue, qui sont des éléments fondateurs de notre société.

Il est important et nécessaire de vouloir faire tourner la machine économique, mais si nos élus ne font pas respecter des valeurs de responsabilités sociales et de dialogue alors nous pouvons tous être inquiets.

Nous finirons par dire que cette pinède est tout simplement une zone de vie où les personnes passent, courent font du vélo avec leurs enfants. Nos propres enfants, jouent, se promènent dans ces espaces, aiment regarder la famille de lapin qui, dans ces moments printaniers, sort du bois au petit matin. Et pour notre part en tant que parents nous sommes heureux de faire connaître cela à nos enfants, nous aimons entendre le chant du coucou dans ces arbres et apprécions les grenouilles, qui, contrairement à ce que semble répondre Khor Immo, se reproduisent dans la mare tous les ans depuis que nous y sommes et évitent à une partie du quartier une prolifération importante de moustiques.

Pour toutes ces raisons nous souhaitons que notre avis soit entendu.

Grégory et Caroline Barat

Mail reçu le 20/06/2019 à 20h57

10

Andernos les Bains, le 20 juin 2019

Madame, Monsieur,

J'habite le lotissement en limite du bois concerné. Je souhaite apporter les observations suivantes au projet de défrichement pour le projet immobilier "Les jardins d'Olivia" à Andernos les Bains, sur les parcelles cadastrales suivantes :
Section BV n° 59 et 60.

Ce projet de défrichement va à l'encontre des enjeux majeurs de loi Alur et Elan qui sont de limiter la consommation d'espèces agricoles et naturelles.

L'impact sur la nature et la biodiversité sera immédiat dès lors qu'il n'y aura plus d'arbres, notamment et entre autres sur les oiseaux nicheurs tel le "serin cini" observé dans cette pinède, espèce en déclin figurant sur la liste rouge. Il vit aujourd'hui des écureuils roux, des grenouilles comme les reinettes et bien d'autres animaux. Nos enfants sont ravis de les observer, les découvrir ; les promeneurs, les marcheurs découvrent chaque jour ces lieux différemment.

Une étude environnementale a mis en avant les risques de pollution, les risques d'érosion, les risques d'inondation, la section BV60 étant une zone humide.

Vous l'aurez compris, ces espaces naturels sont d'une importance primordiale à plusieurs niveaux.

La proximité d'une canalisation de pétrole à moins de 100 mètres est un risque non négligeable pendant les travaux.

Sur le plan santé, les personnes qui habiteront cette zone vont se trouver dans le sillage des avions décollant et atterrissant de l'aérodrome, ce qui induit des nuisances sonores fortes ainsi que les désagréments liés au dépôt des gaz d'échappement des moteurs de ces mêmes avions qui seront au-dessus de leur tête.

Ce futur lotissement sera également en limite de PPRIF, lotissement classé en orange dans le cadre du PPRIF avec, comme conséquence, des risques élevés d'incendies de forêt.

Pour terminer, nous avons tous été choqués de constater qu'aucune concertation, voire tentative de concertation n'a été faite avec le maître d'ouvrage et les différentes parties intéressées par ce projet.

Pour toutes ces raisons je suis fermement opposée à ce projet de défrichement.

Mme Texier Françoise

Mail reçu le 20/06/2019 à 22h08



Andernos, le 20 juin 2019

Madame, monsieur,

Nous habitons le lotissement en limite du bois concerné et souhaitons apporter les observations suivantes au projet de défrichage pour le projet immobilier les Jardins d'Olivia à Andernos-les-bains sur les parcelles cadastrales suivantes :Section BV n° 59 et 60.

Ce projet de défrichage va à l'encontre des enjeux majeurs de loi Alur et Elan, qui sont de limiter la consommation d'espèces agricoles et naturels.

L'impact sur la nature et la biodiversité sera immédiat, dès lors qu'il n'y aura plus d'arbres, et notamment sur les oiseaux nicheurs tel que le serin cini observé dans cette pinède, espèce en déclin figurant sur la liste rouge. Il vit aujourd'hui des écureuils roux, des grenouilles comme les reinettes.

Une étude environnementale a mis en avant les risques de pollution, les risques d'érosion, les risques d'inondation car la section BV60 est une zone humide.

Les espaces naturels où jouent les enfants et où se promènent les adultes n'existeront plus.

La proximité d'une canalisation de pétrole à moins de 100 mètres est un risque pendant les travaux.

Les personnes, qui habiteront dans cette zone vont se trouver dans le sillage des avions décollant et atterrissant de l'aérodrome et auront des nuisances sonores fortes ainsi que les désagréments liés au dépôt des gaz d'échappement des moteurs de ces mêmes avions, qui seront exactement au-dessus de leur tête.

Ce futur lotissement sera également en limite du PPRIF lotissement classé en orange dans le cadre du PPRIF avec pour conséquences des risques élevés d'incendies de forêt.

Pour finir nous avons tous été choqués de constater qu'aucune concertation voire tentative de concertation n'a été faite avec le maître d'ouvrage et les différentes parties intéressées de ce projet.

Pour toutes ces raisons nous sommes fermement opposés à ce projet de défrichage.

Cordialement.

Madame BRUNA Peggy et Monsieur BRUNA Pascal
19 Rue Suzanne Lenglen
33510 ANDERNOS-LES-BAINS

Mail reçu le 20/06/2019 à 22h41

12

Andernos, le 20 juin 2019

Madame, monsieur,

Nous habitons le lotissement en limite du bois concerné et souhaitons apporter les observations suivantes au projet de défrichement pour le projet immobilier les Jardins d'Olivia à Andernos-les-bains sur les parcelles cadastrales suivantes : Section BV n° 59 et 60.

Ce projet de défrichement va à l'encontre des enjeux majeurs de loi Alur et Elan, qui sont de limiter la consommation d'espaces agricoles et en ce qui nous concerne, naturels.

Notre quartier et la forêt qui le jouxte payent déjà le tribut de l'augmentation du nombre de logements voulu par la municipalité, le programme "Azurée 1" de Pichet Immobilier sera livré en 2020 et Azurée 2 en 2021, et ce n'est pas les 5 ou 6 pins que le promoteur a décidé d'intégrer dans la décoration du lieu qui sauveront les animaux qui vivaient à cet emplacement.

L'impact sur la nature et la biodiversité d'un nouveau défrichement sera immédiat, dès lors qu'il n'y aura plus d'arbres. Les oiseaux nicheurs tel que le serin cini observé dans cette pinède, ou la huppe fasciée, d'observation rare, n'auront plus lieu pour nicher. Les écureuils quitteront la zone.

Une étude environnementale a mis en avant les risques de pollution, les risques d'érosion, les risques d'inondation car la section BV60 est une zone humide.

Les espaces naturels où jouent les enfants et où se promènent petits et grands n'existeront plus. Il nous sera compliqué d'expliquer à ces mêmes enfants qu'il faut trier ses déchets, ne pas laisser de lumière allumée la nuit pour préserver l'environnement mais leur donner à voir le spectacle de l'urbanisation gourmande en espaces naturels.

La proximité d'un oléoduc à quelques mètres est un risque pendant les travaux et nous savons tous le peu de cas que font les constructeurs de l'environnement de leurs chantiers.

Les personnes, qui habiteront dans la zone vont se trouver dans le sillage des avions décollant et atterrissant de l'aérodrome. Les nuisances sonores seront fortes ainsi que les désagréments liés au dépôt des gaz d'échappement des moteurs de ces mêmes avions, qui seront précisément au-dessus des habitations.

Ce futur lotissement sera également en limite du PPRIF lotissement classé en orange dans le cadre du PPRIF avec pour conséquences des risques élevés d'incendies de forêt.

Pour toutes ces raisons nous sommes fermement opposés à ce projet de défrichement

Madame et Monsieur de Laporte,
20 rue Suzanne Lenglen à Andernos Les Bains